

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Etienne, le 7 juillet 2020

La déclaration de politique générale du Premier Ministre : une note d'espoir pour les personnes en situation de handicap ?

La FNATH a écouté avec attention la déclaration de politique générale du Premier ministre, M. Jean Castex, devant l'Assemblée nationale et le Sénat.

Dès l'annonce du nouveau Gouvernement, la FNATH avait appelée à ce que la **pérennité de notre système de protection sociale et du service public soit être le maître-mot des politiques à venir**, tant le lien social s'est détérioré ces derniers mois et ont encore creusé les inégalités.

Force est de reconnaître que ces préoccupations figurent bien dans les discours de politique générale devant l'Assemblée nationale et le Sénat qui donnent le « la » des 600 jours à venir.

Le souci des territoires, du tissu associatif, de l'accès aux soins, des publics vulnérables et des plus éloignés de l'emploi - notamment les jeunes et les travailleurs handicapés – mais également l'annonce d'une Conférence nationale du handicap et l'attachement à l'école inclusive sont autant de gages positifs.

Certes, de nombreuses précisions sont encore à vérifier et notamment la place des personnes en situation de handicap au sein de la réforme de la cinquième branche pour l'autonomie qui ne peut se construire avec le seul prisme du vieillissement et sans moyens supplémentaires. Il faudra faire preuve de vigilance comme de fermeté pour que l'esprit de la loi du 11 février 2005 ne soit pas oublié mais que son projet soit poursuivi.

Enfin, la FNATH prend au mot le « pari » du Premier ministre de se voir juger sur « l'exécution » des politiques au plus près des citoyens et non sur ses déclarations.

La FNATH veillera à ce que ces annonces trouvent une application concrète.

Les priorités pour la FNATH, se situent sur les dossiers suivants :

- la réforme du système d'indemnisation des victimes du travail,
- la construction d'une branche autonomie au périmètre élargi et doté de ressources suffisantes,
- la réforme de la santé au travail pour en faire une composante de la santé publique,
- l'emploi, la formation et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et devenues inaptées au travail.

Le FNATH sera bien évidemment attentive à la traduction de ces actions sur les territoires afin que les accidentés de la vie connaissent une vraie amélioration de leurs conditions de vie.

La FNATH présentera au Gouvernement ses propositions dans les prochaines semaines.

Contact : Hervé GUINDÉ
04 77 49 42 37 - communication@fnath.com
Suivez-nous sur

